

L'AVENIR DES RETRAITES

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

Nous avons dénoncé à maintes reprises et depuis longtemps, dans la revue Futuribles, le leurre sur lequel reposaient les réformes des régimes de retraite introduites en France : celle de 1993 applicable aux salariés du secteur privé et celle de 2003 pour les agents de la fonction publique. Ce leurre résultait, à nos yeux, d'une double erreur d'anticipation : la première portant sur les prévisions de croissance économique qui avaient été retenues et que nous jugions excessivement optimistes ; la seconde sur l'illusion que ladite croissance se conjuguerait à partir de 2006 avec les départs massifs à la retraite des générations nombreuses du baby-boom, ceci entraînant mécaniquement une résorption du chômage, sinon une pénurie généralisée de main-d'œuvre.

Nous voici arrivés en 2008, année durant laquelle doivent être renégociées les mesures propres à assurer la pérennité des systèmes de retraite. Avant tout, un diagnostic s'impose sur les deux aspects sus-évoqués. La croissance économique des dernières années et les prévisions pour 2008 sont très en deçà du niveau espéré. Quant à l'emploi, si le gouvernement français se félicite que le taux de chômage ne soit jamais descendu aussi bas depuis 2002, nous sommes encore loin du plein emploi. En témoignent les taux d'emploi très faibles des jeunes (16-24 ans) et des seniors (les 55-64 ans) qui sont, en France, sensiblement inférieurs aux niveaux

observés dans un grand nombre d'autres pays européens.

Force est de constater — je ne peux ici que répéter un raisonnement largement développé dans nos colonnes depuis des années — que nous sommes confrontés à un déséquilibre, qui ne cesse de s'accroître au fil des années, entre le nombre de personnes vivant pour l'essentiel du revenu de leur travail et assurant pour une large part le financement du système de protection sociale, et le nombre de personnes qui vivent essentiellement de revenus de transfert. Un déséquilibre que l'on peut mesurer de multiples façons, par exemple en calculant comment évolue sur longue période le rapport entre le nombre total d'heures travaillées et le nombre d'heures d'existence...

À supposer même que la productivité horaire ne cesse d'augmenter, ce déséquilibre ne peut perdurer. Il signifie que ceux qui travaillent devront travailler encore davantage (ou plus efficacement) sans nécessairement gagner plus : ils devront en effet supporter un prélèvement obligatoire nécessairement en augmentation, et de leur côté, en dépit desdits prélèvements, les allocataires n'en verront pas moins leur propre pouvoir d'achat être progressivement entamé.

C'est très clairement le principal enseignement que l'on peut tirer des réformes des retraites jusqu'à pré-

sent adoptées qui, en substance, pour remédier au déséquilibre tendanciel entre le nombre d'actifs (occupés et cotisants) et celui des inactifs, notamment âgés, reposent essentiellement sur l'augmentation du nombre d'annuités de cotisation pour bénéficiaire d'une retraite à taux plein. La mise en œuvre d'une telle mesure eût cependant exigé que, ayant éradiqué le chômage et ayant besoin de main-d'œuvre, l'on puisse maintenir les Français en activité professionnelle plus longtemps, donc inverser la tendance qui résultait des innombrables dispositifs mis en place précédemment pour les inciter à quitter le marché du travail de plus en plus tôt.

C'était faire fi de l'attachement qu'accordent désormais les seniors à ce qui leur paraît être un droit acquis (prendre sa retraite plus tôt) et de l'attrait qu'a pu présenter pour nombre d'entreprises la possibilité, surtout en période de sureffectif et de compression des coûts, de mettre en préretraite des quinquagénaires auxquels on reprochait volontiers de coûter plus cher et d'être moins productifs que les jeunes...

Si cet arrangement répondait assez bien aux besoins du moment, il hypothèque lourdement l'avenir. Il répondait bien aux besoins du moment, permettant aux entreprises de réduire leurs effectifs à moindre coût et aux seniors de bénéficier d'une retraite précoce et de pensions généreuses. Il hypothèque l'avenir car exiger des travailleurs un nombre plus important d'annuités de cotisation pour qu'ils puissent bénéficier d'une retraite à taux plein, alors que l'on sait bien que la situation de

l'emploi ne leur permettra pas de se maintenir en activité, signifie, en substance, qu'ils partiront en retraite sans avoir fait le plein de leurs droits et donc avec des pensions moindres que celles de leurs prédécesseurs. Ajoutons que cet allongement de la durée de cotisation ne saurait nous dispenser d'une augmentation du prélèvement sur les revenus du travail, ni d'une diminution sensible du ratio entre la pension moyenne nette et le revenu d'activité moyen net.

Le système de protection sociale, y compris les systèmes de retraite, doit être repensé compte tenu de l'évolution démographique, de l'évolution de l'emploi et de la croissance qu'a connues la France. Il faut rebattre les cartes, et il y a assurément plusieurs manières de le faire qui exigeraient une réflexion approfondie sur le rythme et la nature de la croissance économique, son contenu en emploi, sans oublier, bien entendu, le rôle majeur que joue la productivité. Je ne doute pas que la commission Attali sur « la libération de la croissance », dont les conclusions auront été rendues publiques lorsque paraîtra ce numéro de *Futuribles*, nous aura utilement éclairés sur la manière de procéder pour retrouver un sentier de croissance plus soutenue et relancer une dynamique de progrès social.

Si toutefois cela n'était point le cas, le prélèvement obligatoire devra continuer à augmenter, à moins d'en changer l'assiette, par exemple en allégeant les charges sociales qui pèsent sur le facteur travail pour y substituer un impôt qui porterait soit sur l'ensemble des revenus, soit sur la consommation. ■